

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 janvier 2014**

Le Conseil Municipal de LA MENITRE s'est réuni le VINGT TROIS JANVIER DEUX MIL QUATORZE, à VINGT HEURES TRENTE, sous la présidence de Monsieur Claude MAINGUY, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Claude MAINGUY - Patrice BENESTEAU - Véronique CHOTARD - Vincent FOURNERET - Pascal VIAU- - Philippe NICOLAS - Marie-Françoise LEBRETON- Didier BOIGNE - Philippe BOUVIER - Marie LEGENDRE- Mireille GALBRUN - Tony GOISLARD - Patrice ROBERT

ÉTAIENT EXCUSÉS : Arnaud PANAGET - Patrice ROBERT

ÉTAIT ABSENTE : Cathy SAULNIER

Secrétaire de séance : Patrice BENESTEAU

Le procès-verbal de la réunion du 19 décembre 2013 est adopté à l'unanimité

Ouverture des crédits d'investissement 2014

Pour permettre le mandatement des dépenses avant le vote du budget 2014, le Conseil Municipal autorise le Maire, comme le prévoit l'article L 1612-1 du code Général des Collectivités Territoriales, à engager les dépenses d'investissement dans la du quart des sommes inscrites au budget de l'année précédente.

Tableau des effectifs du personnel communal 2014

Le Conseil Municipal arrête le tableau des effectifs du personnel communal pour l'année 2014. 25 agents se répartissent au sein des différents services (administratif, technique, péri-scolaire) dont 21 permanents (17 Equivalents temps plein) et 4 emplois aidés. A cela s'ajoute le personnel saisonnier (2 piscine - 1 animateur ALSH petites vacances - 4 animateurs ALSH été)

Instruction des actes d'urbanisme

Le Conseil Municipal renouvelle la convention avec les services de l'Etat pour une durée allant jusqu'au 30 juin 2015, pour l'instruction des actes d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager... ; contrôle de la conformité des travaux). Cette mise à disposition ne donne pas lieu à rémunération. Au-delà de cette échéance, l'Etat se désengage et ces services ne seront plus mis à la disposition des collectivités territoriales. Une réflexion est donc en cours au sein de la Communauté de Communes.

Vote des subventions aux associations locales

Le Conseil Municipal décide de maintenir à leur niveau les subventions accordées en 2013 aux associations locales, avec toutefois

- Le souhait de préciser les modalités de financement de la nouvelle association « Entente sportive St MathMénitRé fc » et notamment de préciser le montant de la subvention de chacune des communes. Un échange avec les élus de St Mathurin permettra d'arrêter le montant définitif de la subvention. En attendant une somme de 2 000 € est provisionnée.
- Une augmentation de la participation versée au profit des enfants scolarisés en primaire pour l'organisation d'activités pédagogiques. La participation est portée à 18 € par enfant.
- Une subvention exceptionnelle de 2 500 € attribuée, par 8 voix pour, 1 abstention et 4 voix contre, à l'association d'éducation populaire pour aider à la rénovation du Moulin de la Vierge

Le détail des subventions accordées est le suivant :

SPORTS	
A.L.E.S	770 €
ASM Basket	1 400 €
ASM Hand	1 300 €
Entente sportive St MathMénitRé fc	2 000 €
Tennis Club Ménitréen	1 600 €
CULTURE	
Arts, Culture et Loisirs - animations locales	2 500 €
Arts, Culture et Loisirs - Culture	
Folklore d'Anjou et du Monde	3 400 €
Les Amis des Orgues	1 300 €
LirenLoire - Animations	1 600 €
LirenLoire - Fonctionnement	
ScrabblenLoire	200 €
TOURISME	
Association Ile de Baure	200 €
LOISIRS	
Club de L'Amitié	230 €
Comité des Fêtes - Fonctionnement	3 430 €
Comité des Fêtes - repas Anciens	1 200 €
Concours communaux	460 €
Club Nautique	450 €
Foyer Rural des Jeunes	600 €
Société de chasse St Hubert-Fonct° et Cartouches	270 €
ENTRAIDE	
ADMR	708 €
PEFAB	300 €
Asso entraide des Stes Boules de Fort du canton de Beaufort en Vallée	100 €
AUTRES ASSOCIATIONS	
A.C.P.G-C.A.T.M.	250 €
Amicale Sapeurs Pompiers	570 €
A.P.E École M. Genevoix et P. Perret	550 €
A.P.E.L École Ste Anne	350 €
GDON (Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles)	600 €
OGEC Ste Anne : (18 € par enfant)	972 €
USEP Ecole M Genevoix : (18 € par enfant)	1 998 €
Subvention exceptionnelle	
Éducation populaire et de bienfaisance – rénovation moulin de la vierge	2 500 €
Total	31 808 €

Contrat d'association Ecole privée

Un montant de 48 632 € est voté à l'OGEC de l'école Ste Anne dans le cadre du contrat d'association pour l'année 2014. Cette somme est calculée sur la base du coût d'un élève des écoles publiques.

Effacement des réseaux – résidence les Hauts

Un programme important de rénovation du lotissement Les Hauts va être engagé par Habitat 49 au cours des deux prochaines années. Ce qui entraîne la Commune à engager des travaux de rénovation de voirie et d'effacement de réseaux assez conséquents. La première tranche correspond à la rénovation du réseau assainissement en 2014 pris en charge par la communauté de Communes, la seconde tranche en 2015 aura un impact financier sur le budget communal, puisqu'il s'agira des travaux de voirie et d'effacement de réseaux électriques, estimés pour une somme d'environ 480 000 € à la charge du budget communal.

Prêt à usage – terrain des Frises

Suite à l'appel de candidatures publié dans l'Anjou Agricole le 8 Novembre 2013, le Courrier de l'Ouest le 28 Décembre et par voie d'affichage, le terrain des Frises dont la Commune est propriétaire est mis à disposition de Dominique MARTINEAU à compter du 1^{er} Février 2014, moyennant une convention de prêt à usage ; seule candidature déposée avant le délai mentionné du 31 décembre 2013.

Groupement de commandes 2014 – formation sécurité

Le conseil municipal décide de passer une convention de prestations avec la communauté de communes et les communes membres pour mutualiser les formations du personnel dans le cadre du groupement de commandes décidé lors du conseil municipal de décembre 2013.

Vol dans les ateliers municipaux

Le sinistre « vol des ateliers municipaux » subi le 28 décembre dernier est estimé à environ 40 000€. Les dossiers d'indemnisation sont en cours.

Claude MAINGUY
Maire,